

**CONDITIONS TARIFAIRES DES OPÉRATIONS A LA CHARGE DE L'ACTIONNAIRE  
NOMINATIF PUR DE BOLLORE SE**

**1. Traitement des ordres de bourse**

*Les pourcentages s'appliquent sur le montant de la transaction.*

<u>Transmission de l'ordre par email, téléphone ou fax</u>	<u>Barème HT par tranche</u>	
Montant de l'ordre compris entre 1 et 75 000 €	0,50 %	
De 75 001 € à 150 000 €	0,40 %	
Montant de l'ordre > à 150 000 €	0,30 %	
Minimum	10,70 €	

<u>Transmission de l'ordre de bourse par Internet via OLIS-Actionnaire</u>	<u>Tarif unique HT</u>	
Pour tout montant	0,30 %	
Minimum	10,00 €	

**2. Prestations diverses**

- ✓ Demande de récupération de retenue à la source suite à paiement de dividende (non-résidents) :

**80 € H.T. par demande, prélevés sur le montant récupéré**

*CACEIS Corporate Trust n'entamera aucune démarche pour toute demande de récupération portant sur un montant inférieur ou égal au montant net de cette commission.*

- ✓ Frais d'opposition sur chèque émis par CACEIS :

**30 € H.T. par opposition, prélevés sur le règlement suivant**

*CACEIS Corporate Trust n'entamera aucune démarche pour toute demande d'opposition portant sur un montant inférieur ou égal au montant net de cette commission.*